



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 04/12/2018

Votre annonce n°18-167273 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.
Les corrections ou annulation éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 10, 51
Annonce No 18-167273
Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Romilly-sur-Seine.
Correspondant : service commande publique, 1 rue de la Boule d'or B.P. 154 10105 Romilly-sur-Seine Cedex, tél. : (+33)3-25-39-43-80,
courriel : compub@mairie-romilly-sur-seine.fr adresse internet : <http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.xmarches.fr>.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : remplacement de 150 branchements d'eau potable comprenant du plomb.
Type de marché de travaux : exécution.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : se reporter au règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 14 janvier 2019, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de justice administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature.

Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat.

Le cas échéant ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de justice administrative).

Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur en lien avec la présente procédure peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir tendant à leur annulation, dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de justice administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Châlons en Champagne

25 rue du Lycée

51036 chalons en champagne Cedex

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-chalons-en-champagne.juradm.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 décembre 2018.

Mots descripteurs : Canalisations.

Éléments de facturation :*Classe de profil* : Commune*Siret* : 21100312400016*Libellé de la facture* : Ville de Romilly-sur-Seine 1 rue de la Boule d'Or B.P. 154 10105 Romilly-sur-Seine Cedex**Indexation de l'annonce :**Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 14 janvier 2019*Objet de l'avis* : remplacement de 150 branchements d'eau potable comprenant du plomb*Nom de l'organisme* : Ville de Romilly-sur-Seine

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR3630569

[> Informations légales](#)